



Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique (CT) de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu le 27 janvier 2021

1-Attribution des primes de charges administratives pour les personnels Enseignant (E) et Enseignant-Chercheur (EC)

Les primes liées à des fonctions sont conformes aux pratiques actuelles ; la **prime des grandes UFR (supérieures à 2000 étudiants) est réaugmentée à 7000€** (au lieu de 5500€ pour toutes au moment de la fusion). La conversion des primes en heures ETD pour décharge est la même qu'à l'UCA actuellement ce qui permet aux collègues en charge des directions de composantes de pouvoir se dégager de leurs charges d'enseignement.

Vote : 5 Pour (4 Snptes, 1 SGEN CFDT), 5 abstentions (2 FO, 3 FSU)

2-Critères attribution de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche).

La FSU a approuvé la volonté d'une harmonisation par le haut mais a regretté que n'ait pas été retenue l'une des hypothèses du groupe de travail qui prévoyait une prime de 6800 € par an pour les Enseignants-Chercheurs classés A au lieu des 6500 € finalement actés. Les EC classés B percevront 4400 € par an. La FSU a maintenu son vote en abstention déjà émis sur cette question au Comité Technique de novembre. Voir nos [Lettre n°29](#) et [Lettre n°30](#) pour plus de détails sur le PEDR et ses conséquences avec la création de l'établissement Expérimental.

Vote : 5 Pour (4 Snptes, 1 Sgen), 5 abstentions (2 FO, 3 FSU)

3-Examen des candidatures à la mutation et au détachement des personnes

Cette attribution relèvera désormais du nouveau CP2E (Conseils des personnels E et EC). Il est proposé de faire appel à **deux rapporteurs de la discipline concernée ou du domaine de recherche pour éclairer les membres du CP2E**. Il s'agit d'un avis technique et non scientifique ; les membres du CP2E ne peuvent pas juger de la qualité du dossier d'un candidat. Ce double avis doit pouvoir permettre aux collègues d'être éclairés dans leurs choix ; cela paraît judicieux.

Vote : Unanimité Pour

4-Accueil de groupes d'étudiants en difficulté.

Application de la circulaire du 19 décembre 2020 proposant l'accueil de groupes de 10 étudiants en difficulté (contexte Covid) : il s'agit de tutorats dispensés par les étudiants pour un accompagnement de lien social (pour les L1 en priorité) ou pédagogique (en ateliers en présentiel ou à distance). Les contrats des tuteurs étudiants sont de 10 heures maximum par semaine et au moins un tuteur par licence, plus selon les objectifs.

Ce dispositif est mis en place depuis fin janvier. Filières par filières, des temps d'accueil par les

équipes pédagogiques sont mis en place, plus d'un jour par semaine pour les étudiants en 1ère année. La continuité pédagogique se poursuit à distance. L'effectif étudiant accueilli ne doit pas dépasser 20% de la jauge maximale d'un bâtiment. Il reste à définir les cours et publics prioritaires pour les retours en présentiel tout en respectant cette jauge des 20% maximum.

Le tutorat est construit par l'équipe pédagogique. Les tuteurs sont formés par validation de modules dans Moodle (10 heures). 20% du budget sert à rétribuer les enseignants-chercheurs encadrant ces moniteurs équivalent à 1 ou 2 heures de référentiel.

250 étudiants environ ont été recrutés.

La FSU a souligné que la mise en place de ce dispositif venait bien tardivement de la part du Ministère alors qu'il y a des alertes depuis des mois sur le décrochage massif chez les étudiants. Par ailleurs, les moyens mis en place sont dérisoires au regard des besoins énormes. Enfin, se pose la question de la formation rapide de ces tuteurs alors qu'on leur demande de répondre à des difficultés majeures et inédites. **La FSU a demandé à ce que les tuteurs soient payés chaque mois et non à la fin de leur contrat.** Il nous a été répondu que c'est effectivement le paiement au mois qui sera mis en place.

Le Président a reconnu qu'il ne s'agissait pas par ce biais de répondre à l'ensemble des problèmes pédagogiques. Les décisions ministérielles sont venues très tardivement ce qui nous amène à travailler de façon accélérée.

Vote 7 Pour (4 SNPTES, 1 SGEN CFDT, 2 FO), 3 abstentions (FSU)

5-Campagne d'emplois 2021

Publication d'un poste de PRAG (Professeur Agrégé) à l'IUT (départ en retraite au 1er septembre 2021) : poste publié à l'identique.

Vote : Unanimité Pour

8-Questions diverses

Question FSU : avec la création de l'établissement expérimental, sera-t-il possible dorénavant pour **tout agent de l'UCA de postuler sur des postes de l'INP et inversement** ? Y aura-t-il des campagnes d'emplois communes ?

Réponse du Président : L'objectif sera d'avoir une **campagne d'emplois commune** et des possibilités de mutations internes facilitées mais pour l'instant ce n'est pas encore mis en place, en raison de la situation sanitaire.

Les lignes directrices de gestion : Ces lignes remplacent les règles cadrant le fonctionnement des Commissions administratives paritaires (académiques ou nationales selon les corps), chargées de **statuer sur les promotions mais aussi les mutations**. Des lignes ont été mises en place à l'UCA fin 2020 pour les promotions de la seule filière ITRF.

La FSU ne se contente pas pour les filières AENES et Bibliothèques des règles définies pour l'instant pour la seule filière ITRF (règles que nous n'avons pas approuvées). **Au niveau de l'académie, les lignes des AENES maintiennent l'existence d'un barème prenant notamment en compte l'ancienneté de poste mais aussi l'admissibilité aux concours, éléments quantitatifs garant d'une plus grande égalité de traitement.** Le Directeur Général des Services (DGS) s'est prononcé pour la mise en place d'un dispositif équivalent à l'UCA pour être en cohérence avec les directives académiques. Au niveau de la filière Bib, la FSU a des propositions afin de mettre en place des critères plus objectifs pour les promotions, et elle remet en cause le choix des collègues

d'experts issus des CPE mis en place, les CPE n'ayant plus compétences dans ce domaine depuis la loi de modernisation de la FP d'août 2019.

Tous les comptes-rendus des CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr

Cyril Triolaire
Enseignant-Chercheur LCSH
Elu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique SNESUP-FSU
cyril.triolaire@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Antonio Freitas
Enseignant-chercheur IUT Cézeaux
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Secrétaire SNESUP IUT
antonio.freitas@uca.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU ESPE Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orianne.vye@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr